

SEANCE DU 13 FEVRIER 2014

Le treize février deux mille quatorze à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RUER René, SANTNER Nathalie, LAMOUREUX Suzanne, LEVEQUE-ROUAUD Michèle, TOUCHE Bernard, RECOLIN Serge

Était absente : VIGNERON Sandrine

Madame Nathalie SANTNER est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont données :

- Concernant la source de la Quinte : un courrier nous a été adressé informant sur la fermeture des fontaines du 01/11 au 31/03 de chaque année. Après quelques appels auprès de l'agence de l'eau, Préfecture, etc...la Commune a rédigé une lettre demandant l'autorisation de prendre de l'eau de la source afin de faire couler les fontaines. Le courrier est parti nous sommes dans l'attente d'une réponse.
- Concernant l'aire de camping- cars : le Maire informe que les travaux devraient commencer avant la fin du mois de Mars. Le devis permet à la commune de ne rien déboursier.
- Concernant les délégués à la CDC : Le Maire informe que le Préfet maintient sa position donc 1 délégué pour toutes les Communes sauf le Vigan et Avèze.

ORDRE DU JOUR :

1/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération N°2 du 14 Novembre 2013 prise par le Comité Syndical Vidourle qui approuve les modifications statutaires du Syndicat Mixte pour prendre en compte l'évolution des compétences de la structure, notamment en matière de tourisme.

Il convient donc de délibérer pour approuver les modifications des statuts du Pays Aigoual Cévennes Vidourle comme exposées dans la délibération N°2 de la séance du 14 novembre 2013 du Comité Syndical, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal DECIDE à 1 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS, les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle comme exposées dans la délibération n°2de la séance du 14 novembre 2013 du Comité Syndical

2/ ADHESION A LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le Maire rappelle que la Charte du Parc National des Cévennes a fait l'objet d'une démarche d'élaboration concertée avec le territoire. Il informe que les communes doivent prendre une délibération pour adhérer à cette charte. Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la Commune de Breau et Salagosse à la Charte du PNC et d'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Le Maire rappelle aux conseillers la subvention annuelle versée au COS pour chaque employé de la Commune. La cotisation 2014 s'élève à 250 € par agent. Le nombre d'agent souhaitant adhérer à cette organisation est au nombre de 5,5. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la participation 2014 pour un montant total de 1375 € pour les agents suivants : LANGET Danièle, SALLES Régine, GALTIER Thierry, BESSON Frédéric, FILALI Abdaka, BREITKOPF Mariusz (250/2 = 125).
- Le Maire présente 3 demandes de subvention : l'AMF pour la solidarité Var, l'AFSEP pour les scléroses en plaques et les restaurants du cœur. Le conseil municipal s'est prononcé sur toutes les demandes de subvention à caractère nationale etc... et à décider de ne rien leur attribuer.
- Le Maire donne lecture d'un état des dépenses 2013 pour le fonctionnement de l'école. Ces dépenses doivent être réparties sur les 2 communes Breau et Mars au prorata du nombre d'élèves. Pour l'année scolaire 2013-2014, la Commune de Mars a 10 enfants à l'école et selon l'état elle devrait participer donc pour un montant de 12 410.01€. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune

de Mars pour le fonctionnement de l'école d'un montant de 12 410.01 € correspondant à l'année scolaire 2013-2014.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réforme des rythmes scolaires : Le Maire informe d'un courrier du recteur de l'académie de Montpellier ne s'opposant pas à notre avant-projet relatif à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Il est demandé de réaliser le projet éducatif définitif.

- Location des salles municipales : Le Maire rappelle qu'un travail important est à faire au niveau de la réservation des salles municipales et de leur entretien. Monsieur Recolin rajoute qu'il faudrait instaurer la mise en place de contrat entre la Mairie et l'association ou le particulier qui loue la salle en demandant une caution ainsi qu'une assurance.

- Le Maire remercie René Ruer, Nathalie Santner et Michèle Lévêque-Rouaud pour leur 6ans à ses côtés en tant que conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 20.